

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 1^{er} février à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n ^o 1 : Mme Francine Julien	Siège n ^o 4 : M. Claude Lapolice
Siège n ^o 2 : M. Martin Forcier	Siège n ^o 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n ^o 3 :	Siège n ^o 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

La conseillère Mme Chantal Lambert est absente.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

029-02-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er février 2016

- | | |
|---|---|
| 1 | Ouverture de la séance |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |
| 3 | Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 11 janvier 2016 |

Conseil

Administration

- | | |
|----|---|
| 4 | Adoption des comptes à payer – Janvier 2016 |
| 5 | Archivage 2016 – Plans |
| 6 | Connexion internet – J. Janelle |
| 7 | Site internet municipal |
| 8 | Vente pour taxes 2016 |
| 9 | Congrès ADMQ – 15-17 juin 2016 |
| 10 | Formation ADMQ – 12 avril 2016 |
| 11 | Fabrique St-Guillaume – Tournoi de quilles 2016 |
| 12 | Édition Yvon Blais – Renouvellement |

Sécurité incendie

- | | |
|----|---|
| 13 | Pompiers volontaires – Indexation salariale |
| 14 | Agrilait – Fausses alarmes |

- 15 Formation auto-sauvetage
- 16 Formation pompier 1

Premiers Répondants

Voirie

- 17 Autorisation d'achat – Génératrice
- 18 Autorisation d'achat – Niveau laser
- 19 Tracteur à pelouse – personne autorisée – transfert de propriété

Hygiène du milieu

- 20 Responsable opérateur en eau potable
- 21 ARPE – Collectes et recyclage produits informatiques
- 22 Récupération hors-foyer
- 23 Demande de raccordement – Réseau aqueduc et égout

Urbanisme et zonage et développement

- 24 Refonte cadastrale – Chemin St-Ambroise
- 25 Adoption finale – Règl : 197-2016
- 26 COMBEQ – Congrès 2016

Loisirs et culture

- 27 AHMV – Rendez-vous des champions 2016
- 28 Contribution 2016 – CRSBP

Général

Varia :

- 29

Correspondance

- 30

Période à l'assistance

- 31

Levée de l'assemblée

- 32

ADOPTÉE

030-02-2016

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

031-02-2016 4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – JANVIER 2016

Total des salaires :.....	23 107.58 \$
Total capital et intérêt :.....	51 364.96 \$
Total incompressible :.....	118 268.40 \$
Total à payer :.....	74 459.68 \$
Grand total des déboursés :.....	267 200.62 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

032-02-2016 5. ARCHIVAGE 2016 – PLANS

CONSIDERANT l'offre de service de la SHD (*Société d'Histoire de Drummond*) en date du 23 septembre 2015, pour de l'assistance au déclasserment annuel des dossiers et traitement des plans au coût de 1 680 \$ plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de retenir les services de la SHD pour de l'assistance au déclasserment annuel des dossiers et traitement des plans, comme mentionné à leur offre de service du 23 septembre 2015, le tout au coût de 1 680 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

033-02-2016 6. CONNEXION INTERNET – J. JANELLE

CONSIDERANT QUE M. Jocelyn Janelle, responsable de l'édition mensuelle du Journal municipal l'Info St-Guillaume habite maintenant à Drummondville et qu'il ne bénéficie plus d'une connexion internet gratuite fournie par la municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDERANT QUE M. Janelle a remis une pièce justificative démontrant le coût de sa connexion internet fournie par la firme Cogeco;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense et le versement d'un montant mensuel de 22.95 \$, à M. Jocelyn Janelle, en guise de compensation pour sa connexion internet fournie à Drummondville par la firme Cogeco et ce, tant qu'il sera responsable de l'édition du Journal municipal L'Info Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

034-02-2016 7. SITE INTERNET MUNICIPAL

CONSIDERANT QUE le site internet est hors d'usage faisant suite à des attaques de pirates informatiques;

CONSIDERANT QUE la conception de base du site est vulnérable aux attaques et qu'il y aurait lieu de changer cette conception de base;

CONSIDERANT QUE 2 offres de services ont été reçues afin de refaire entièrement le site internet avec une conception de base plus efficace contre les attaques de piratages informatiques;

CONSIDERANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir l'offre de services de Solutions Zen Média, au coût approximatif de 5 300 \$ plus les taxes applicables, telle que leur offre reçue le 27 janvier 2016.

ADOPTÉE

035-02-2016 **8. VENTE POUR TAXES 2016**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond durant le mois de mars 2016 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2014, et ce, dans les plus brefs délais;
- Que cet avis inclut aussi le solde impayé au 31 décembre 2015;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés;
- Que la liste des propriétés endettées envers la municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2016;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

036-02-2016 **9. ADMQ – CONGRES 2016**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ (*Association des Directeurs Municipaux du Québec*) se tiendra du 15 au 17 juin 2016 dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Bernier, directrice générale est :

- membre en règle de l'ADMQ;
- administratrice de zone – Zone Centre-du-Québec;
- membre du CA (*Conseil d'administration*) de l'ADMQ;
- membre du comité congrès de l'ADMQ;
- présidente du congrès 2016 de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QU'à ces titres les frais de transport, d'hébergement, de repas et d'inscription au congrès pour Mme Bernier sont tous assumés par l'ADMQ;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Martine Bernier à s'inscrire au congrès de l'ADMQ, comprenant que tous les frais de dépenses incluant l'inscription au congrès sont assumés par l'ADMQ.

ADOPTÉE

037-02-2016 **10. FORMATION ADMQ – GESTION FINANCIERE MUNICIPALE**
SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Mme Martine Bernier directrice générale à la formation intitulée « *Gestion financière municipale* », qui se tiendra le 12 avril 2016, à Drummondville, au montant total de 295 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le versement. Il est aussi résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas conformément à la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

038-02-2016 **11. FABRIQUE ST-GUILLAUME – TOURNOI DE QUILLES 2016**
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de contribuer financièrement au tournoi de quilles annuel de la Fabrique de Saint-Guillaume d'une somme de 100 \$ et d'en autoriser le versement.

ADOPTÉE

039-02-2016 **12. ÉDITION YVON BLAIS – RENOUELEMENT**
CONSIDERANT la recommandation de Mme Martine Bernier, directrice générale de ne pas renouveler l'abonnement à la firme Éditions Yvon Blais pour les documents suivants :

- Code Municipal
- Législation complémentaire;

CONSIDERANT QUE les versions à jour de ces documents se retrouvent gratuitement sur le site du Gouvernement du Québec – publication du Québec;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de ne pas renouveler l'abonnement auprès de la firme Yvon Blais, pour les documents Code Municipal, Législation complémentaire et toute autre publication pouvant se retrouver gratuitement sur le site du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

13. POMPIERS VOLONTAIRES – INDEXATION SALARIALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

040-02-2016 **14. AGRILAIT – FAUSSE ALARME**
CONSIDERANT la résolution N^o : 055-02-2014

CONSIDERANT la résolution N^o : 013-01-2015 ;

CONSIDERANT le déclenchement de fausses alarmes à la fromagerie Agrilait le 5 et le 12 janvier 2016;

CONSIDERANT QUE ce genre d'intervention n'est pas la première du genre et entraîne trop souvent des déplacements inutiles de la part du SSI Saint-Guillaume.

CONSIDERANT QUE des déplacements, pour des services d'urgences, sont toujours des déplacements plus à risques d'accident en raison de la condition d'urgence.

CONSIDERANT QUE de tels déplacements inutiles entraînent des coûts à la municipalité;

CONSIDERANT le règlement n° : 145-2009 de la municipalité de Saint-Guillaume;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de procéder à la rédaction d'un constat d'infraction à être envoyé à Agrilait, imposant une amende au même coût que les interventions inutiles des 5 et 12 janvier 2016 ont engendré à la municipalité soit :

- Le temps homme des pompiers qui ont répondu à l'appel;
- Facture N° : 160105023 – Entraide automatique – Municipalité de St-Eugène;
- Les avantages sociaux;
- 10 % de frais d'administration;

ADOPTÉE

041-02-2016 **15. FORMATION AUTO-SAUVETAGE**

CONSIDERANT QUE le SAE (*Service aux Entreprises*) de la CSDC (*Commission Scolaire des Chênes*) offre une formation intitulé « *auto-sauvetage* » s'adressant aux pompiers volontaires, et ce, au coût 770 \$ pour une formation d'une durée de 7 heures;

CONSIDERANT QUE le frais de 770 \$ est le coût du formateur, et ce, peu importe le nombre de participants;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 770 \$ pour la formation offerte par le SAE de la CSDC, intitulée « *auto-sauvetage* » d'une durée de 7 heures.

ADOPTÉE

042-02-2016 **16. FORMATION POMPIER 1 – 2 CANDIDATS**

CONSIDERANT QUE 2 pompiers volontaires recrutés sont admissibles à recevoir la formation pompier 1, à savoir :

- Karl Gladu
- Jérôme Deschênes

CONSIDERANT QUE le SAE (*Service aux Entreprises*) de la CSDC (*Commission Scolaire des Chênes*) offre la formation pompier 1 devant débuter en février 2016;

CONSIDERANT QUE le coût de formation est d'approximativement 5 625 \$ par participant à la formation et dont une partie est admissible à un remboursement par le MSP (*Ministère de la Sécurité Publique*) du Québec;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 11 250 \$ plus les taxes applicables pour l'inscription de 2 pompiers volontaires recrutés, telle qu'énumérée ci-haut et autoriser les versements des frais de formation tels que seront requis par le SAE de la CSDC, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

VOIRIE

043-02-2016 17. AUTORISATION D'ACHAT – GÉNÉRATRICE

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 199 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une génératrice modèle BC3500IG, tel qu'apparaissant à l'offre de service de Claude Joyal inc. 1962 portant le N° : 9 :58 :57, datée du 1^{er} février 2016. Que cette dépense soit portée aux immobilisations de la municipalité.

ADOPTÉE

044-02-2016 18. AUTORISATION D'ACHAT – NIVEAU LASER

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 052.95 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un ensemble laser rotatif auto-niveau, incluant trépied et règle graduée tels qu'apparaissant à l'offre de service de Docteur de l'outil N° : 170772, datée du 27 janvier 2016. Que cette dépense soit portée aux immobilisations de la municipalité.

ADOPTÉE

045-02-2016 19. TRACTEUR A PELOUSE – PERSONNE DESIGNEE – TRANSFERT DE PROPRIETE

CONSIDERANT l'achat d'un tracteur à pelouse par la résolution N° : 015-01-2016;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de nommer et désigner Mme Martine Bernier, directrice générale, personne autorisée pour effectuer le transfert de propriété auprès de la SAAQ (*Société d'Assurance Automobile du Québec*).

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU

20. RESPONSABLE OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

046-02-2016 21. ARPE – COLLECTES ET RECYCLAGE PRODUITS INFORMATIQUES

CONSIDERANT QUE ARPE est *l'Association pour le recyclage des Produits Électroniques* du Québec visant à promouvoir les comportements écoresponsables des citoyens du Québec;

CONSIDERANT QUE ARPE s'engage à prendre en charge tous les coûts afférents au traitement des produits électroniques qui seront recueillis lors de collectes de produits électroniques;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de tenir des collectes de recyclage de produits électroniques en collaboration avec ARPE. Que les dates de collectes retenues soient publicisées dans l'Info Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

047-02-2016

22. RÉCUPÉRATION HORS-FOYER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre un programme : «*Table pour la récupération hors foyer*»;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux municipalités de s'équiper de bacs (de différents formats) afin de faire la récupération des matières recyclables dans les lieux publics de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'obtenir un remboursement de 70 % de l'achat des bacs jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité (bacs, conteneurs, etc.);

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de procéder à l'achat d'une station de recyclage Multiplus 3 compartiments, 87 litres, offerte par la firme Ni Corporation au coût de 1 169 \$ plus les taxes applicables et le transport. Il est aussi résolu que cette station soit installée à la salle municipale.

ADOPTÉE

048-02-2016

23. DEMANDE DE RACCORDEMENT – RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT une demande écrite afin que le lot N^o : 793 puisse être raccordé au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction neuve doit être soumis au département d'urbanisme de la municipalité pour l'obtention des permis requis;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal, sous la supervision de l'inspecteur municipal M. Alain Laprade; tous travaux de raccordement étant aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT

049-02-2016

24. REFONTE CADASTRALE – CHEMIN ST-AMBROISE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 338-12-2015;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de préparer une rencontre avec les propriétaires touchés par le chemin St-Ambroise.

ADOPTÉE

050-02-2016

25. ADOPTION FINALE – RÉGL. 197-2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2015 par Mme Francine Julien;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption et de modification préalable a été tenu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter, le règlement n° : 197-2016 intitulé « *Amendement au règlement de lotissement concernant le lotissement à des fins résidentielles en zone à risque élevé de glissement de terrain* » modifiant le règlement de lotissement no. 44-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NO 197-2016

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
CONCERNANT LE LOTISSEMENT À DES FINS RÉSIDENTIELLES EN ZONE À RISQUE ÉLEVÉ
DE GLISSEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de lotissement no. 46-99;

CONSIDÉRANT que le règlement contient des dispositions concernant les aires de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de lotissement no 46-99 afin de le rendre conforme à l'article 6.2.1.3.1 du schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la modification concerne le lotissement à des fins résidentielles en zone à risque élevé;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 2 novembre 2015 par la conseillère, Mme Francine Julien.

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 197-2016 modifiant le règlement de lotissement no. 46-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION

Le contenu de l'article 5.6.1 est abrogé et remplacé par le suivant :

Aucun permis de lotissement à des fins résidentielles ne peut être émis dans une zone de mouvement de terrain à risque élevé.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

051-02-2016

26. COMBEQ – CONGRÈS 2016

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Annick Vincent, au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 28 au 30 avril 2016, à Rivière-du-Loup. Le budget alloué est approximativement de 1 500 \$ plus les taxes applicables, comprenant l'inscription au congrès, l'hébergement, les repas et les frais de déplacement. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés conformément à la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

052-02-2016

27. AH MV – RENDEZ-VOUS DES CHAMPIONS 2016

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AHMV (*Association de Hockey Mineur des Villages*) afin de défrayer une partie des coûts des récompenses remises aux jeunes lors de la Journée des Champions les 19 et 20 mars 2016;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de contribuer et autoriser le versement d'une somme de 250 \$ pour l'événement le rendez-vous des Champions de l'AHMV, les 19 et 20 mars 2016.

ADOPTÉE

053-02-2016

28. CONTRIBUTION 2016 – CRSBP

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de la facture n° : 21693 du CRSBP – Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie d'une somme de 8 984.18 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

GENERAL

29. VARIA

30. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de janvier 2016 est remis aux membres du conseil.

31. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

054-02-2016

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 29 minutes.

Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, M. Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 mars 2016

